

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

N° de l'article:

6140750

UFI:

VW2C-QQTQ-QJ0G-PXAA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Adhésifs et produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité aiguë (par inhalation) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H332: Nocif par inhalation.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Resp. Sens. 1</i>)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Cancérogénicité (<i>Carc. 2</i>)	H351: Susceptible de provoquer le cancer.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (STOT RE 2)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 3)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS08

Danger pour la santé



GHS07

Point d'exclamation



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe; ethane-1,2-diol; TCPP

Consignes en cas de risques physiques	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux dispositions nationales.
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe Acute Tox. 4 (H332), Carc. 2 (H351), Eye Irrit. 2 (H319), Resp. Sens. 1 (H334), STOT RE 2 (H373), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) STOT SE 3; H335: C ≥ 5% Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5% Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 10 000 mg/kg ETA (dermique) > 9 400 mg/kg ETA (inhalation, gaz) = 1,5 ppmV	30 – 60 pds %
n°CAS: 1244733-77-4 N°CE: 807-935-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486772-26	TCPP Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Chronic 3 (H412) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 632 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, gaz) > 7 ppmV ETA (inhalation, vapeur) > 20 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) > 4,6 mg/L	25 – 30 pds %
n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2 Numéro d'index: 601-004-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27-XXXX	isobutane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (inhalation, gaz) = 658 ppmV	5 – 10 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37	dimethyl ether Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (inhalation, gaz) = 164 000 ppmV ETA (inhalation, vapeur) 309 mg/L	5 – 10 pds %
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX	propane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger	1 – 5 pds %
N°CE: 904-153-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488034-38	Reactionsmasse aus 2-ethylpropan-1,3-diol und 5-ethyl-1,3-dioxan-5-methanol und propylidynetrिमethanol Eye Irrit. 2 (H319), Repr. 2 (H361fd) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 10 000 mg/kg	1 – < 3 pds %
n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3 Numéro d'index: 603-027-00-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28	ethane-1,2-diol Acute Tox. 4 (H302), STOT RE 2 (H373) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 7 712 mg/kg ETA (dermique) > 3 500 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 2,5 mg/L	< 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Réactions allergiques Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Malaises d'origine asthmatique Troubles respiratoires Irritation des voix respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Hydrocarbures
sue aldéhydes Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Eloigner toute source d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir hors de portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B – Emballages pour aérosol et briquets

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	① 1 000 ppm (1 920 mg/m ³)
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	① 1 000 ppm (1 920 mg/m ³)
IOELV (EU)	ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRI (FR)	ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,025 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,1 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,025 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,1 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,05 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	50 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	25 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② aigu-dermique, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	50 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Aiguë – cutanée, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	20 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② aigu-par voie orale, effets systémiques
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	35 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets locaux
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	106 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	53 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	0,1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9	10 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	10 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	199,5 mg/L	① PNEC Station d'épuration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	20,9 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	1,53 mg/kg	① PNEC terre
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	10 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min
Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Oui

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	0 °C		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	> 200 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	> 350 °C		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,5 – 16 Vol-%		
Pression de vapeur	0,00001 hPa		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Densité	1,2 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble		
Viscosité, dynamique	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Viscosité, cinématique	<i>Aucune donnée disponible</i>		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Apparition de dioxyde de carbone par contact avec l'eau ou l'humidité. Acide fort: Peroxyde d'hydrogène Acide nitrique

10.4. Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. décharges électrostatiques

10.5. Matières incompatibles

Acide fort Comburant, fortes Peroxyde d'hydrogène Acide nitrique

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Éviter tout contact avec eau.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TCPP n°CAS: 1244733-77-4 N°CE: 807-935-0
DL50 par voie orale: 632 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Ratte)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >7 ppmV 4 h (Rat) OCDE 403
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >20 mg/L
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >4,6 mg/L 4 h (Ratte)
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): =658 ppmV 4 h (Rat)
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): =164 000 ppmV 4 h (Rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 309 mg/L 4 h (Rat)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Reactionsmasse aus 2-ethylpropan-1,3-diol und 5-ethyl-1,3- dioxan-5-methanol und propylidynetrimehanol

N°CE: 904-153-2

DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (rat)

DL50 dermique: >10 000 mg/kg (rabbit)

ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3

DL50 par voie orale: 7 712 mg/kg (Rat)

DL50 dermique: >3 500 mg/kg (Souris)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >2,5 mg/L 6 h (Rat)

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9

DL50 par voie orale: >10 000 mg/kg (Ratte)

DL50 dermique: >9 400 mg/kg (Kaninchen)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): =1,5 ppmV 4 h (Ratte)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée. Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

TCPP n°CAS: 1244733-77-4 N°CE: 807-935-0
CL50: 51 mg/L 4 d (poisson, Fisch)
CL50: =51 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CL50: =131 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
CE50: 82 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge) OCDE 201
CE50: 784 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CE50: 131 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere)
NOEC: 13 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC: 32 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere)
NOEC: 13 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
CL50: >4 000 mg/L 4 d (poisson, Poecilia reticulata (Guppy))
CE50: >4 000 mg/L 2 d (Daphnia magna)
propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)
Reactionsmasse aus 2-ethylpropan-1,3-diol und 5-ethyl-1,3- dioxan-5-methanol und propylidyntrimethanol N°CE: 904-153-2
NOEC: 500 mg/L 4 d (poisson, Brachydanio rerio) OCDE 203
NOEC: 62 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
CE50: 1 090 mg/L (poisson, Daphnia magna, Brachydanio rerio, Pseudokirchneriella subcapitata (Zebrabärbling)) OCDE 202
CL50: 743 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 202
CL50: 1 250 mg/L 4 d (poisson, Brachydanio rerio) OCDE 203
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3
CL50: 72 860 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas)
CE50: >100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna) OCDE 202
CE50: >10 000 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Pseudomonas putida)
CE50: 6 500 – 13 000 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC: 8 590 mg/L (crustacés, Ceriodaphnia spec)
ErC ₅₀ : 6 500 – 13 000 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Selenastrum capricornutum)
NOEC: 72 860 mg/L (poisson, Pimephales promelas)
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9
CE50: >1 000 mg/L 1 d (crustacés, Krebstiere)
CE50: >1 000 mg/L 1 d (crustacés, daphnia magna)
ErC ₅₀ : >1 640 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge) OECD 201
ErC ₅₀ : >1 640 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, scenedesmus subspicatus) OCDE 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

TCCP n°CAS: 1244733-77-4 N°CE: 807-935-0
Biodégradation: Oui, rapide
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
Biodégradation: Difficilement biodégradable.
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9
Biodégradation: Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TCCP n°CAS: 1244733-77-4 N°CE: 807-935-0
Log K_{OW}: 2,68
Facteur de bioconcentration (FBC): < 14
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
Log K_{OW}: 1,09
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
Log K_{OW}: 0,07
propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
Log K_{OW}: 1,09
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3
Log K_{OW}: -1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

TCCP n°CAS: 1244733-77-4 N°CE: 807-935-0
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Reactionsmasse aus 2-ethylpropan-1,3-diol und 5-ethyl-1,3- dioxan-5-methanol und propylidynetrिमethanol N°CE: 904-153-2
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9 N°CE: 618-498-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 09 *	Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
08 05 01 *	Déchets d'isocyanates
16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 01	Emballages en papier/carton
15 01 04	Emballages métalliques
15 01 11 *	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides





*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
		-	
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F Code de restriction en tunnel: (D)	Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F	Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959 Quantité limitée (LQ): Siehe SV277 Quantités exceptées (EQ): E0 Numéro EmS: F-D, S-U	Dispositions particulières: A145 A167 Quantité limitée (LQ): Y203 Quantités exceptées (EQ): E0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.

Substances dangereuses explicitement mentionnées:

- Gaz liquéfiés inflammables, catégorie 1 ou 2 (y compris gaz de pétrole liquéfié) et gaz naturel

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
ZNS	système nerveux central

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité aiguë (par inhalation) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H332: Nocif par inhalation.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Resp. Sens. 1</i>)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Cancérogénicité (<i>Carc. 2</i>)	H351: Susceptible de provoquer le cancer.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 juin 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



614 Alfa- MultiBLUE - colle pour briques

Mentions de danger

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible